

Arrêté n°2024- 124 Portant numérotation d'une habitation Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2213-28 ;

Vu l'arrêté favorable du permis de construire, référencé PC 013 046 21A0070, en date du 23 mars 2022, pour la construction d'une maison individuelle en R+1, sis Impasse Campagne Giraud à Gréasque, sur la parcelle cadastrée section AR n°102;

Vu la demande de Monsieur REGNIER Anthony, par courriel en date du 19 Janvier 2024, sollicitant la numérotation de sa nouvelle résidence ;

Considérant l'accès principal de la propriété depuis l'Impasse Campagne Giraud ;

Considérant qu'il convient d'attribuer une numérotation à l'unité foncière;

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: le numérotage de la propriété est attribué comme suit : 23, Impasse Campagne Giraud 13850 GREASQUE. Le numérotage nouvellement affecté est représenté sur le plan annexé.

ARTICLE 2: Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Aux services postaux
- Au service du cadastre
- Au Centre de secours de Fuveau
- A la Gendarmerie de Gréasque
- A la Police Municipale
- A ENEDIS
- Au SIBAM
- Et à tout autre gestionnaire de réseau public qui en ferait la demande

Le présent arrêté sera publié et notifié au propriétaire du terrain susvisé.

Fait à Gréasque le 20 Février 2024

Le Maire,

Michel RUIZ



funt,

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Département : Le plan visualisé sur cet extrait est géré **BOUCHES DU RHONE** par le centre des impôts foncier suivant : Marseille-Sud PLAN DE SITUATION Commune: 38 bd Baptiste Bonnet 13285 GREASQUE 13285 Marseille Cédex 8 tél. 04 91 23 61 83 -fax 04 91 23 61 87 cdif.marseilledgfip.finances.gouv.fr Section : AR Feuille: 000 AR 01 Échelle d'origine : 1/1000 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/500 Date d'édition : 20/02/2024 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC44 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques 1905500 1905550 ā 7 50 49 142 27 19B 103 148 102 ampagne "Giraud" 141 10 47 3140200 15 140 1\$6 101 96 139 158 43 95 159 160 41 1905500